

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 7 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 01/12/2023. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 01/12/2023.

**Présents** : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann, M. GHYAMPHY Koffi à M. GODREAU Bruno

**A été nommé(e) secrétaire** : M. CHARDRON Yann

### 2023/099 – Location salle communale - sise Chemin des Gourdeaux - révision des tarifs

Vu la délibération n° 2023/005 du 03 février 2023 relative aux tarifs de location de la salle communale,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- réviser les tarifs de location de la salle communale comme suit :

Descriptif	Commune ou agents communaux hors Commune	Hors Commune
Vin d'honneur - réunion sans vaisselle	50,00 €	70,00 €
Vin d'honneur - réunion avec vaisselle	60,00 €	85,00 €
Repas 1 salle sans vaisselle	100,00 €	145,00 €
Repas 1 salle avec vaisselle	120,00 €	175,00 €
Repas 2 salles sans vaisselle	150,00 €	220,00 €
Repas 2 salles avec vaisselle	180,00 €	265,00 €
Réunion Associations	Gratuit	/
Soirée Associations une fois par an	Gratuit	/

Chauffage – 30% du montant de la salle	30%	30%
Sonorisation	/	/
A partir du 2ème jour réduction de 50 % des tarifs	- 50 %	- 50 %
Caution	300,00 €	300,00 €
Arrhes à la réservation 50 % du montant de la location de la salle	50 %	50 %

- maintenir le tarif pour le remplacement de la vaisselle cassée, fixé par délibération n° 2021/104 du 03/12/2021

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 13/12/2023  
Le Maire  
Monique TROTIN



Secrétaire de séance  
M. CHARDRON Yann